

Flash Infos n°10

Le 23 mars 2023

FORMATION

Les **concours internes et réservés** sont construits sur la base de dossiers de RAEP (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle).

Ces concours ou examens professionnels permettent de devenir titulaire dans les fonctions d'enseignement en collège, en lycée général et technologique, en lycée professionnel ou d'assurer des fonctions d'orientation ou d'éducation mais également d'être titularisé en tant que personnels administratifs, sociaux et de santé ou concours d'inspecteurs.

Enfin, les concours internes et réservés peuvent également permettre à un agent, déjà titulaire d'évoluer dans sa carrière (changement de corps).

La formation académique d'accompagnement à la rédaction d'un dossier de RAEP est reconduite.

Celle-ci prend la forme d'un parcours de formation hybride qui se déroulera **de mai 2023 à juin 2024**.

Ce parcours comprendra, pour tous les inscrits, un espace dédié sur le portail M@gistère auquel pourra s'ajouter :

- pour les personnes ayant déjà présenté un dossier RAEP, **un jour** de formation en présentiel et un accompagnement individualisé ;

- pour les autres inscrits, **deux jours** de formation en présentiel en département et un accompagnement individualisé.

Le nombre de places est limité et dépendra de la répartition entre agents contractuels et agents titulaires souhaitant une évolution de carrière.

La formation s'adressera aux personnes qui ont déterminé avec précision le(s) concours visé(s) et qui ont opéré des démarches de **recherches d'information sur leur éligibilité au concours et sur la nature des épreuves**. En ce sens, il est impératif de vous renseigner auprès de la DEC (Division des Examens et Concours).

L'inscription doit être réalisée avant le **jeudi 31 mars 2023 dernier délai** en cliquant [sur ce lien](#).

Les personnes ayant postulé recevront en temps utile une information confirmant (ou non) la validation de leur candidature

Les IA-IPR EPS

Valérie MILLET et Marc BERTHOLON